

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du LUNDI 11 OCTOBRE 2021 à 19 Heures 30 , Salle du Conseil en Mairie

Présents : Xavier AUDEBET, Véronique AVELLANEDA, Murielle BONNEFOY, Loup BRESSON, Catherine CHANUT, Enzo D'ORAZIO, Monique GRANJARD, Auguste LINAGE, Jean-Pierre MESTRALLET, Jean-Claude MUNARI, Joseph PERIER, René PORRETTA , Maryline TASCOTTI, Aurélie VERON

Absents excusés : Sandrine BROCHU, Jean-Marc FILERE, Caroline MAGEM, Jean-Louis VENIAT et Béatrice VISCOGLIOSI

Pouvoir : Néant

Date de convocation du Conseil Municipal : le 05 OCTOBRE 2021

La séance est ouverte à 19 heures 35

Madame Maryline TASCOTTI est élue secrétaire de séance.

Le Procès-verbal de la séance précédente est approuvé.

1) SPLA SARA AMENAGEMENT - RAPPORT ANNUEL 2020

VOTE : 14 voix POUR

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- PREND ACTE du rapport de son représentant au sein de l'Assemblée spéciale de SARA Aménagement pour l'exercice 2020. .

2) ONF : Etat d'assiette 2022 des coupes à assoir en forêt communale

VOTE : 14 voix POUR

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'ajouter à l'état d'Assiette des coupes 2022 les coupes dans le tableau ci-après ci-après :

Parcelle	Type de coupe ¹	Volume présumé réalisable (m ³)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF ²	Année décidée par le propriétaire ³	Proposition de mode de commercialisation par l'ONF					Mode de commercialisation – décision de la commune	
							Vente avec mise en concurrence			Vente de gré à gré négociée			Délivrance
							Bloc sur pied	Bloc façonné	UP	Contrat d'appro	Autre gré à gré		
1	IRREGULIER	58	2,34	2022	2022	2022			X			UP	
2	IRREGULIER	62	2,49	2022	2022	2022			X			UP	

- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

3) MODIFICATION DELIBERATION n° 2021/31 : Tarif repas cantine et date application

VOTE : 14 voix POUR

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- De maintenir les tarifs votés depuis le 01/02/2018 tarif repas avec réservation à 3.90 € et 4.50 € sans réservation, jusqu'au 30/11/2021
- L'application des tarifs ci-dessous - et votés le 05/07/2021 - à compter du 01/12/2021

TARIFS VOTES		
	AVEC RESERVATION	SANS RESERVATION
ENFANTS DE OYTIER	4,10 €	4,60 €
ENFANTS EXTERIEURS	4,60 €	5,10 €
REPAS ADULTES	4,60 €	--

4) Tarif utilisation du restaurant scolaire communal pour les enfants amenant leur repas (PAI)

VOTE : 14 voix POUR

Considérant que :

- des enfants bénéficiant d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) sont accueillis pendant le temps de la pause méridienne au restaurant scolaire communal. Ces enfants apportent leur repas chaque jour et bénéficient des prestations liées au coût de fonctionnement du service de restauration : couverts, surveillance et entretien.
- l'acceptation dans la cantine des enfants faisant l'objet d'un projet d'accueil individualisé est possible malgré le travail supplémentaire occasionné
- les ingrédients du repas sont fournis directement par les familles de ces enfants
- ces enfants profitent des infrastructures techniques ainsi que toutes les prestations de service apportées par la commune en matière d'encadrement des enfants pendant le repas et lors de la pause méridienne

Le Conseil municipal, après avoir en avoir délibéré, à l'unanimité :

- FIXE le tarif d'accueil des enfants en PAI à 1.00 € par vacation à compter du 01/12/2021
- DIT ce tarif sera intégré et géré par la régie du service périscolaire
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les formalités nécessaires.

5) **Avenants au marché de travaux de construction du restaurant scolaire et du local technique**

VOTE : 14 voix POUR

Le Conseil municipal, après avoir en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les avenants pour chacun des lots présentés ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire :
 - à signer les documents nécessaires ;
 - à procéder au règlement des plus-values aux entreprises suivantes :
- Entreprise SBH - Lot n° 02 Démolition Gros Œuvre Façade
Soit un montant en plus-value de + 640 € ht (768 € ttc)
- Entreprise DONETTI et Fils : Lot n° 05 Menuiseries intérieures bois :
Soit un montant en plus-value de + 2 415.49 € ht (2 898.59 € ttc)
- Entreprise SARL MARTIN Frédéric :Lot n° 8 Plomberie sanitaire CVC
Soit un montant en plus value de + 260 € ht (312 € ttc)
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2021 au compte 2313 "Immos en cours construction", opération 120 "Cantine".

Le nouveau montant du marché s'élève à 741 400.14 € HT (889 680.17 € ttc)

6) **BUDGET COMMUNAL DECISION MODIFICATIVE N° 2**

Le conseil municipal, à l'unanimité valide les transferts de crédits suivants :

Section d'investissement :

→Opération 107 Mairie :

202 PLU	- 4 000 €
2182 Matériel de transport (achat véhicule DUSTER « Police » fin LOA)	+ 2 204 €

→Opération 112 Stade et ens. Sportif

2313- Constructions	- 5 204 €
---------------------	-----------

→Opération 120 Cantine

2184 Mobilier	- 5 000 €
2313 Constructions :	+ 12 000 €

7) **Divers :**

-La date du prochain conseil est fixé le **LUNDI 22 Novembre 2021 à 19 HEURES**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 20

Vu pour être affiché, conformément aux prescriptions de l'article L 121-17 du Code des Communes

OYTIER SAINT-OBLAS,
Le 03 Novembre 2021

Le Maire : René PORRETTA

